

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-six**, le **onze** du mois de **Juin**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** à la **Salle polyvalente** située à **Charbonnières les Vieilles**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 05 Juin 2026

Présents :

Membres Titulaires présents : MM. & Mme AUBRY Didier, BARÉ Michaël, BONNARD-MAZZOLINI Claire, BONNET Grégory, BOULAIS Loïc, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CAMUS Mathieu, CHAMPOMIER Jean-Michel, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COURTADON Hélène, DERIGON Dominique, EYDIEUX Marianne, FOURQUET Rachel, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GEORGES Denis, GUILLOT Sébastien, HUGUET Caroline, HUP Katia, MANUBY Didier, MARRET Renaud, MAZE Lionel, MAZUEL Leslie, MURAT Jean-Marc, PEREZ Amélie, PERRET Delphine, PIQUET Sébastien, PORTE Jean-Luc, POUZADOUX Jean-Paul, ROGUET François, ROSSIGNOL Alexis, ROUBY Grégory, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe et VILAYLACK Viladej.

Membres Titulaires représentés par les membres suppléants : M CANUTO Stéphane par Mme SALLES Natacha, M FRADIER Alain par M FOURNET FAYARD Arnaud, MME LESCURE Laurene par M POUZOL Dominique, M MUSELIER Jean-Pierre par M KNIPPING Olivier, M MORIN Antoine par M CONDAT Christophe,

Procuration : M DA SILVA José à M. MURAT Jean-Marc, M GUILLOT Lionel à Mme EYDIEUX Marianne, Mme GAY Laetitia à M GEORGES Denis,

Absent : M BALY Franck

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de personnes présentes : 42

Nombre de suffrages exprimés : 45 dont 3 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Nathalie CHAMPOUX** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ORDRE DU JOUR

FINANCES – MOYENS GENERAUX

- 1 Vote des CFU (Compte financiers Unique) : budget principal et budgets annexe
- 2 Affectation de résultats : budget principal et budgets annexe
- 3 Cotisations et adhésions : ajustements des montants
- 4 Décisions modificative n°1 : budget principal
- 5 Décisions modificative n°1 : budget annexe "activités culturelles"
- 6 Décisions modificative n°1 : budget annexe "cinéma"
- 7 Décisions modificative n°1 : budget annexe "enfance jeunesse"
- 8 Décisions modificative n°1 : budget annexe "équipements sportifs"
- 9 Décisions modificative n°1 : budget annexe "restauration collective"

DESIGNATIONS – INSTANCES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

- 10 Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de Combrailles Durables
- 11 Désignation d'un représentant à l'entente Sioule-Andelot

RESTAURATION COLLECTIVE

- 12 Demande d'immatriculation INSEE d'un établissement : cuisine intercommunale située à Blot L'Eglise

TOURISME

- 13 Gour de Tazenat - travaux d'aménagement (parking et trottoirs) : autorisation à signer le bon de commandeFinances – moyens généraux

RESTAURATION COLLECTIVE

- 14 Demande d'immatriculation INSEE d'un établissement : cuisine intercommunale située à Blot L'Eglise

TOURISME

- 15 Gour de Tazenat - travaux d'aménagement (parking et trottoirs) : autorisation à signer le bon de commande

CULTURE ET PATRIMOINE

- 16 Travaux de valorisation de "Château-Rocher" : engagement du phase supplémentaire de maitrise d'œuvre

TRANSITION ECOLOGIQUE- MOBILITES

- 17 Convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public par la société Lightsource BP à Saint-Quintin-sur-Sioule

APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MAI 2026

Sans objet

11/06/2026

C

21-23 Rue Victor Mazuel
63410 MANZAT

Tel. 04.73.86.99.19

secretariat-general@comcom-csm.fr

www.combrailles-sioule-morge.fr



Architecture budgétaire

Exécution budgétaire 2025

Les subventions d'exploitation aux budgets annexe et au CIAS

Les principales opérations d'investissement 2025 (tous budgets confondus)

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les services analytiques du budget principal

Affectation du résultat 2025 du budget principal

4. Ratios d'analyse financière

1. VUE D'ENSEMBLE

1. Vue d'ensemble - Architecture budgétaire

Le diagramme illustre l'architecture budgétaire. À gauche, sous l'entête 'ORIGINE DES FLUX', se trouve le 'BUDGET PRINCIPAL DE CSM' (représenté par un temple et des pièces de monnaie). Des flèches partent de ce budget vers une colonne centrale intitulée 'BUDGET ANNEXE DE CSM'. Cette colonne contient sept catégories : Activités culturelles, Cinéma, Jeunesse, Restauration collective, Equipements sportifs, Zones d'activités, et Budget annexe REOM, immobilier d'entreprise et ENr photovoltaïque. Des flèches vertes partent de la catégorie 'Jeunesse' et du 'Budget annexe REOM...' vers une colonne de droite intitulée 'BUDGETS DU CIAS'. Cette colonne contient cinq éléments : Budget principal du CIAS, Budgets annexes de l'EHPAD (Ehpad le Montel, Ehpad les Orchis, Ehpad du Lac), Budget annexe du service d'aide à domicile, et Budget annexe du service de portage de repas à domicile.

ORIGINE DES FLUX

BUDGET PRINCIPAL DE CSM

BUDGET ANNEXE DE CSM

- Activités culturelles
- Cinéma
- Jeunesse
- Restauration collective
- Equipements sportifs
- Zones d'activités
- Budget annexe REOM, immobilier d'entreprise et ENr photovoltaïque

BUDGETS DU CIAS

- Budget principal du CIAS
- Budgets annexes de l'EHPAD
 - Ehpad le Montel
 - Ehpad les Orchis
 - Ehpad du Lac
- Budget annexe du service d'aide à domicile
- Budget annexe du service de portage de repas à domicile

PRINCIPE

Le budget principal CSM soutient les **activités des budgets annexes de CSM** et les **budgets du CIAS** par le versement d'une **subvention d'équilibre** (couverture du reste à charge de chaque service).

— DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES —

 Chaque euro dépensé finance des services essentiels pour notre territoire

	EHPAD	25,2 €
	SERVICES GENERAUX	22,7 €
	ENFANCE JEUNESSE	14,8 €
	RESTAURATION COLLECTIVE	12,8 €
	AIDE A DOMICILE et PORTAGE	8,9 €
	SPORT	4,1 €
	CULTURE	3,4 €
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3,0 €
	VOIRIE	3,7 €
	HABITAT	0,4 €
	GEMAPI	0,1 €
	PCAET	0,6 €
	TOURISME	0,1 €

[illegible]

11

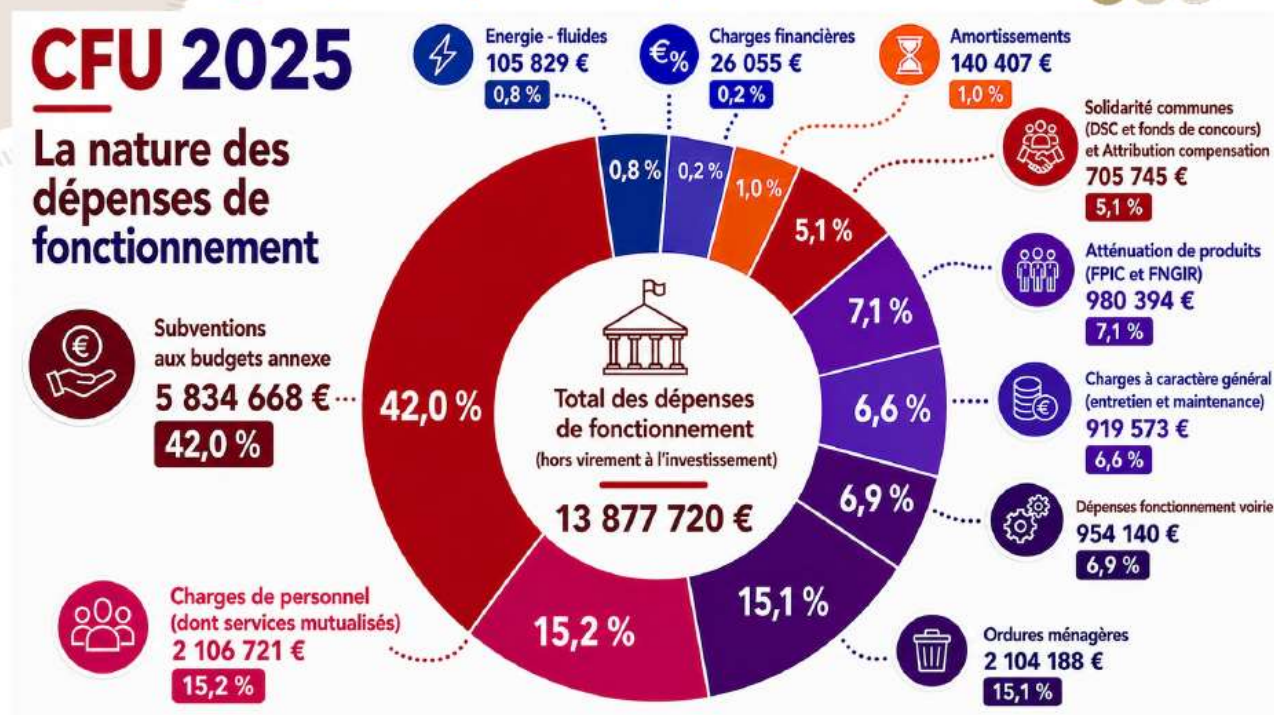


.....

2 CFU DU BUDGET PRINCIPAL

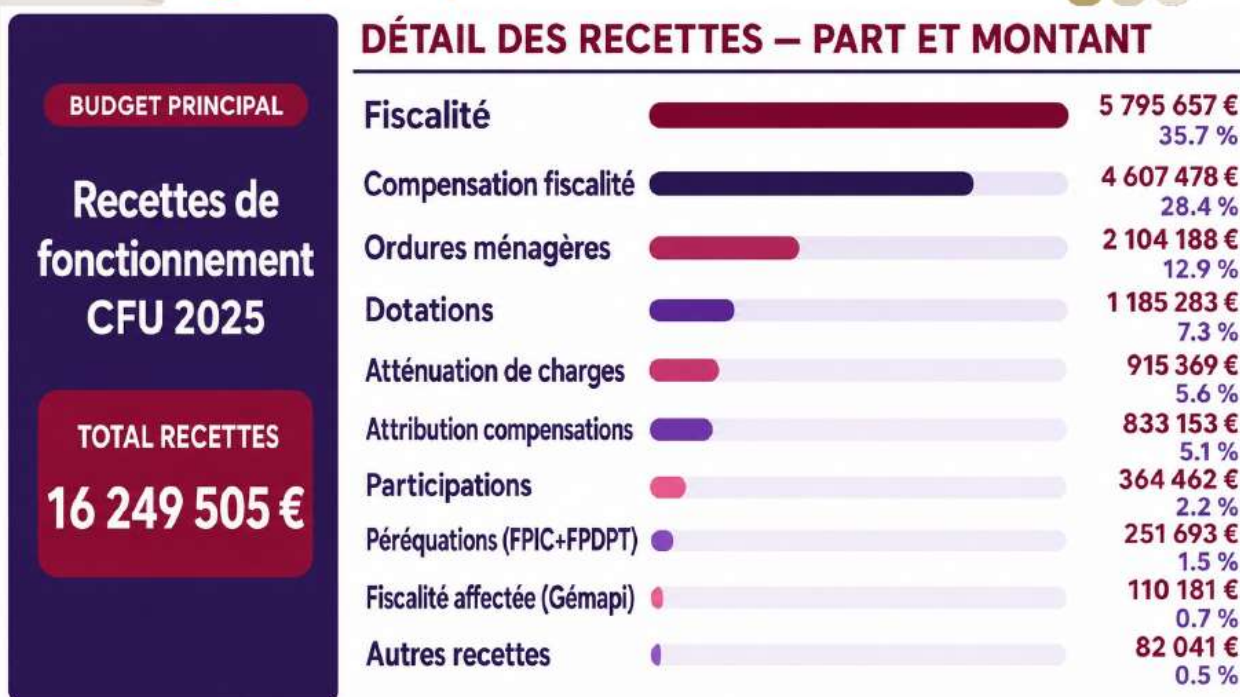
၇၇၇

2. CFU Budget principal – Dépenses fonctionnement



2. CFU Budget principal – Recettes fonctionnement

DÉTAIL DES RECETTES – PART ET MONTANT



2. CFU Budget principal – Zoom Produit fiscalité

		CA 2024	CFU 2025	ÉVOLUTION en € et en %	
	CFE	2 797 916 €	2 802 646 €		+ 4 730 € +0,17 %
	TH	267 504 €	227 643 €		- 39 861 € -14,90 %
	FNB	162 875 €	148 945 €		- 13 930 € -8,55 %
	FB	2 129 578 €	2 239 355 €		+ 109 777 € +5,16 %
	TAFNB	23 614 €	29 266 €		+ 5 652 € +23,95 %
	IFER	189 417 €	200 079 €		+ 10 662 € +5,63 %
	TASCOM	144 026 €	147 724 €		+ 3 698 € +2,57 %
	SOUS-TOTAL FISCALITÉ DIRECTE	5 714 930 €	5 795 657 €		+ 80 727 € +1,41 %

ÉVOLUTION GLOBALE

+ 80 727 €

+ 1,41 %

en € et en %

2. CFU Budget principal – Compensation de fiscalité

COMPENSATION DE FISCALITE		CA 2024	CFU 2025	
	Fraction TVA - TH	2 336 286 €	2 336 286 €	
	Fraction TVA -CVAE	750 133 €	813 058 €	
	Compensation exonérations établissements industriels (FB et CFE)	1 160 457 €	1 404 345 €	
	Autres compensations fiscalité	49 972 €	53 781 €	
	COMPENSATION FISCALITE	4 296 848 €	4 607 470 €	
 ÉVOLUTION GLOBALE		+ 310 622 €	+ 7,22 %	en € et en %

2. CFU Budget principal – Dotation et péréquation

DOTATION ET PEREQUATION		CA 2024	CFU 2025
	DGF	1 186 862 €	1 185 283 €
	FCTVA	19 367 €	21 422 €
	FPIC	0 €	242 764 €
	FDPTP	23 491 €	8 929 €
	SOUS TOTAL DOTATIONS ET PEREQUATION	1 229 721 €	1 458 398 €

BUDGET GÉNÉRAL CSM

[illegible]

Développement économique – dépenses nette de subvention

	 BP+ DM 2025 (Crédits votés)	 CA 2025 (Réalisé au 31/12/2025)	 Différence BP 2025 / CA 2025
 EXPLOITATION DES ZONES D'ACTIVITES	137 762 €	146 846 €	9 084 € ↗
 AIDES AUX ENTREPRISES - FOND ADEL	89 036 €	73 579 €	-15 457 € ↘
 COTISATIONS -ADHESION	14 694 €	11 863 €	-2 831 € ↘
 SUBVENTION A L'EQUILIBRE DES ZONES D'ACTIVITES	528 822 €	528 822 €	0 € →
 SOUS-TOTAL-FONCTIONNEMENT	770 314 €	761 109 €	-9 205 € ↘
 MESURES NON RECONDUCTIBLES (travaux d'entretien et petits équipement sur ZA)	45 905 €	14 330 €	-31 576 € ↘
 BILAN - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	816 219 €	775 438 €	-40 780 € ↘

Politique de l'habitat – dépenses nettes de subvention

	 BP2025 (Crédits votés)	 CFU20225 (Réalisé au 31/12/2024)	 Différence BP 2025 / CA 2025
 AIDES A L'HABITAT OPAH ET PACTE TERRITORIAL (AIDES A L'INVESTISSEMENT) Soutien financier aux propriétaires et aux investissements pour l'amélioration de l'habitat.	119 000 €	19 213 €	-99 787 € ↘
 ANIMATION (SPEEH, OPAH, PACTE TERRITORIAL,...) Animation, coordination et suivi des dispositifs (OPAH, PACTE TERRITORIAL, etc.).	55 886 €	11 632 €	-44 254 € ↘
 GENS DU VOYAGE (TERRAIN TEMPORAIRE, FLUIDES, FRAIS EXPULSION,...) Gestion des aires d'accueil et des terrains temporaires, fluides et frais associés.	30 178 €	30 864 €	686 € ↗


RÉSUMÉ GLOBAL

TOTAL BP2025
205 065 €

TOTAL CFU20225
61 709 €

ÉCART GLOBAL
-143 356 €



2. CFU budget principal : *PCAET*

ACTION		PRÉVU AU BP (RESTE À CHARGE)	DÉPENSES NETTE DE SUBVENTION (RESTE À CHARGE)
	AMO CPE EHPAD	0	30 867 €
	FESTIVAL DES POSSIBLES	29 000 €	14 512 €
	ETUDE CHALEUR FATALE	18 414 €	16 261 €
	ETUDE MATERIAUX BIOSOURCES	10 000 €	5 469 €
	GUIDE BONNES PRATIQUES ET ACTIONS DE COMMUNICATION	4 000 €	4 094 €
	GPPEP - Soutien au développement projet PV particuliers	8 000 €	2 338 €
	ZONAGE ENR	0 €	1 440 €
	Etude énergétique THERMES CHATEAUNEUF	0 €	- 8 000 €
	Subvention Fond vert Ingénierie ENR	0 €	- 15 745 €
	SOUS-TOTAL ACTIONS TE	69 414,00 €	51 235,53 €
	MOBILITES	0 €	- 109 823 €
	SOUS-TOTAL ACTION MOBILITÉS	0 €	- 109 823 €
	TOTAL PCAET	69 414,00 €	- 58 587,04 €

TOTAL FONCTIONNEMENT VOIRIE

954 742 €



3 BAISSÉ DU NOMBRE D'EPC FACTURÉS



DÉFICIT
- 4 203,87 €

_____ € _____



- un forfait (1,30 € / habitant) incluant les Cua
- une facturation à l'acte (170 € / Equivalent Permis de Construire).

2. CFU budget principal – *Vote CFU*

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Prévision budgétaire totale 15 816 795,16 €**Recettes réalisées** 16 249 505,28 €

DÉPENSES

Autorisation budgétaire totale **18 923 847,41 €**

Dépenses réalisées **13 877 720,39 €**

INVESTISSEMENT

RECETTES

Prévision budgétaire totale	9 113 978,40 €
-----------------------------	----------------

Recettes réalisées **3 456 333,16 €**

Restes à réaliser	812 115,44 €
--------------------------	---------------------

DÉPENSES

Autorisation budgétaire totale **7 662 328,14 €**

Dépenses réalisées **3 006 170,56 €**

Restes à réaliser	1 656 952,72 €
-------------------	----------------

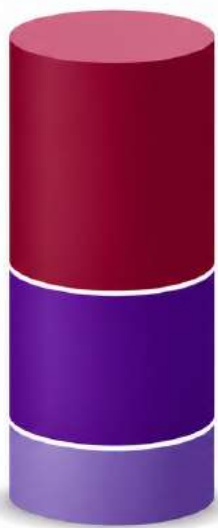
██

2. CFU budget principal – *Affectation résultat*

COMMENT EST UTILISÉ L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ?

2 371 785 €

**EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT
2025**



73%

AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Financement des investissements réalisés en 2025

1 729 168 €

22%

RENFORCEMENT DE L'ÉPARGNE DE RÉSERVE

**Augmentation de l'épargne
de réserve (la cagnotte)
pour sécuriser l'avenir**

525 975 €

5%

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Remboursement du capital des emprunts déjà contractés

116 642 €

TOTAL

2 371 785 €

« ENFANCE JEUNESSE »

INVESTISSEMENT

RECETTES

DÉPENSES

Restes à réaliser 3 107 559,81 €

3 CFU DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITES CULTURELLES »

**Festival
63 mille
v**  **lts**

INVESTISSEMENT

RECETTES

Prévision budgétaire totale **177 492,75 €**

Recettes réalisées **128 665,58 €**

DÉPENSES

Autorisation budgétaire totale 201 512,30 €

Dépenses réalisées **187 100,26 €**

Restes à réaliser	9 444,31 €
--------------------------	-------------------

20/78

147 639,76 €

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE



DIFFÉRENCE
CA 2025 / BP2025

76 966 €

60 324 €

-16 642 €

ENTRÉES ET SÉANCES AU CINÉMA

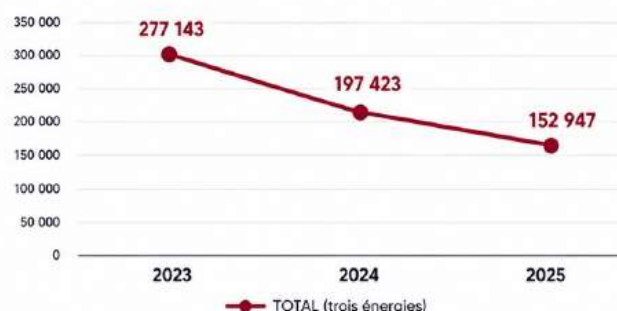
■ Nombre d'entrées (commerciales et non commerciales)

— Nombre de séances



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

TOTAL (trois énergies) en KWH



FONCTIONNEMENT



RECETTES

Prévision budgétaire totale 172 765,24 €

Recettes réalisées **149 447,96 €**



DÉPENSES

Autorisation budgétaire totale 173 027,94 €

Dépenses réalisées **147 639,76 €**



INVESTISSEMENT



RECETTES

Prévision budgétaire totale	154 861,74 €
-----------------------------	--------------

Recettes réalisées **89 389,75 €**

Restes à réaliser	59 003,48 €
-------------------	-------------



DÉPENSES

Autorisation budgétaire totale **138 989,73 €**

Dépenses réalisées **100 225,12 €**

Restes à réaliser	34 367,00 €
--------------------------	--------------------

3. Budget « cinéma » : **VOTE affectation résultat**

1 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER	2 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025
- Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) 1 808,20 € - Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) 262,70 €	- Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024) -10 835,37 € - Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) -15 872,01 €
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 070,90 €	R001/inv SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT : -26 707,38 €
3 RESTES À RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025
- Sur dépenses d'investissement 34 367,00 € - Sur recettes d'investissement 59 003,48 €	- Rappel du solde d'exécution cumulé : -26 707,38 € - Rappel du solde net des restes à réaliser : 24 636,48 €
SOLDE NET DES RESTES À RÉALISER : 24 636,48 €	BESOIN DE FINANCEMENT : -2 070,90 €

DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT :

1 COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	2 070,90 €	
2 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVES : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)	0,00 €	
3 RESTE DISPONIBLE SUR RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ : (à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	0,00 €	
TOTAL AFFECTÉ :		2 070,90 €

[illegible]

3 CFU DU BUDGET ANNEXE « EQUIPEMENT SPORTIFS »

INVESTISSEMENT

RECETTES

DÉPENSES

Restes à réaliser	859 026,23 €
--------------------------	---------------------

[illegible]

« RESTAURATION COLLECTIVE »

€

RESTAURATION
COLLECTIVE



3. Budget « restauration collective » *Vote CFU*

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Recettes réalisées	3 270 336,16 €
--------------------	----------------

DÉPENSES

Dépenses réalisées 3 270 105,47 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

Recettes réalisées 844 216,26 €

DÉPENSES

Dépenses réalisées 448 873,68 €

3. Budget «restauration collective» **VOTE affectation résultat**

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

- **Résultat de fonctionnement**
antérieur reporté -230,69 €
(ligne 002 du budget 2025)

SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT :	0.00 €
--	---------------

**SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025**

- | | |
|--|-------------|
| ● Résultat d'investissement
antérieur reporté
(ligne 001 du budget 2025) | 41 429,73 € |
|--|-------------|

D001/inv SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT - **436 772,31 €**

RESTES À RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2025

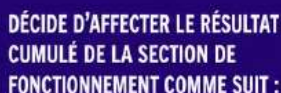
- **Sur recettes d'investissement** 733 513,82 €

SOLDE NET DES RESTES À RÉALISER : **-436 772,31 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025

- **Rappel du solde net des restes à réaliser :** -436 772.31 €

BESOIN DE FINANCEMENT : pas de besoin de financement



- | | | |
|----------|--|---------------|
| 2 | AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVES :
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026) | 0,00 € |
|----------|--|---------------|

3	RESTE DISPONIBLE SUR RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ : (à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	0,00 €
----------	--	---------------

TOTAL AFFECTÉ : 0,00 €

၇၇၇

Zones d'activités et immobilier d'entreprise		Résultat fonctionnement cumulé	Résultat investissement cumulé	Résultat de clôture cumulé (FONC + INV)
	12405 - Budget Bati Locatif Industriel	-38 089,70 €	134 213,09 €	96 123,39 €
	12406 - Budget ZA La Varenne	372 058,02 €	-15 568,62 €	356 489,40 €
	12407 - Budget ZI Les Ancizes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	12409 - Budget ZI St Pardoux	0,00 €	-43 504,63 €	-43 504,63 €
	12410 - Budget Parc des Volcans (PAV)	702 500,17 €	-672 606,28 €	29 893,89 €
	1241x - Budget Photovoltaïques	-425,70 €	18 056,92 €	17 631,22 €
	12412 - Budget Parc de l'Aize 1	121 319,63 €	-35 430,10 €	85 889,53 €

3 CFU DU BUDGET ANNEXE REOM

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Budget « REOM » - VOTE CFU et affectation résultat

1 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER - Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) -5 551,98 € - Résultat de fonctionnement antérieur reporté 5 746,09 € (ligne 002 du budget 2025) SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT : 194,11 €	2 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025 - Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025) 0,00 € - Résultat d'investissement antérieur reporté 0,00 € (ligne 001 du budget 2025) D001/inv SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €
3 RESTES À RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2025 - Sur dépenses d'investissement 0,00 € - Sur recettes d'investissement 0,00 € SOLDE NET DES RESTES À RÉALISER : 0,00 €	4 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025 - Rappel du solde d'exécution cumulé : 0,00 € - Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 € BESOIN DE FINANCEMENT : pas de besoin de financement
 DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT : 3 RESTE DISPONIBLE SUR RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ : (à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026) 194,11 €	

4 RATIOS DE GESTION

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4. Ratios gestion : *Épargne nette (non corrigée)*



LE CALCUL EN PRATIQUE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
(hors produits financiers et exceptionnels)

−

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
(hors intérêts de la dette)

=

ÉPARGNE DE GESTION
(ou épargne brute)

−

INTÉRÊTS DE LA DETTE

=

ÉPARGNE BRUTE

−

REMBOURSEMENT DU CAPITAL
DE LA DETTE

=



ÉPARGNE NETTE

Mesure la
performance
de la gestion
courante

Coût de
l'endettement

Effort de
désendettement

Ressource
disponible pour
investir ou
désendetter



ÉPARGNE NETTE 2025

2 023 011 €

L'épargne nette correspond à l'épargne brute
après remboursement du capital de la dette.
Elle mesure la capacité d'autofinancement
réelle disponible pour investir.

TAUX D'ÉPARGNE NETTE 2025

12,45 %

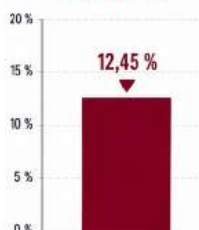
Pour 100 € de recettes réelles de
fonctionnement, CSM épargne 12,45 €
après remboursement de la dette.

COMPARAISON ET RÉFÉRENCES



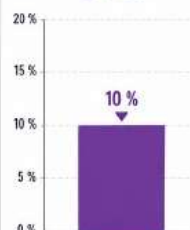
TAUX D'ÉPARGNE NETTE
CSM 2025

12,45 %



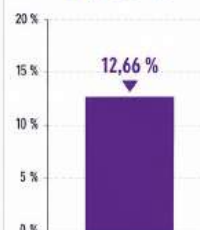
TAUX D'ÉPARGNE NETTE
RECOMMANDÉ

10 %



TAUX D'ÉPARGNE NETTE MOYEN
DES EPCI EN 2024

12,66 %



4. Ratios gestion : *Epargne de réserve = Fond de Roulement*



4. Ratios gestion : *Affectation de l'épargne de réserve*

- Dans le cadre du budget 2026, les principes suivants ont été actés :
 - Un objectif de saine gestion budgétaire : s'assurer un **fond de roulement d'exploitation** minimum de 400 K€
 - Transférer au élus du mandat 2026-2032 une enveloppe d'épargne de 1 063 K€ pour financer les **nouveaux projets du prochain projet de territoire**
 - Flécher une partie de l'épargne vers le financement **des projets d'investissement du précédent projet de territoire qui n'ont pu aboutir** (réhabilitation de la gare des Ancizes-Comps/ STG, pole enfance jeunesse intercommunal à STG, Gymnase intercommunal à Combronde : 692 898 €
 - Evolution du **régime indemnitaire des agents** : 183 865 €
- NB : le solde de l'épargne de réserve a été utilisé dans le cadre des projets d'investissement inscrits au BP 2026 (853 376 €)

Hors budget de zones d'activités et immobilier d'entreprises



Jahr	Gesamtkosten (€)
2025	440 679 €
2026	467 916 €
2027	444 528 €
2028	405 337 €

D202606001_CFU_2025-Budget_Général

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M.

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE : CDC - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 113 978,40	15 816 795,16	24 930 773,56
	Recettes réalisées (1)	B	3 456 333,16	16 249 505,28	19 705 838,44
	Restes à réaliser	C	812 115,44	0,00	812 115,44
Dépenses	Autorisation budgétaires totale	D	7 662 328,14	18 923 847,41	26 586 175,55
	Dépenses réalisées (1)	E	3 006 170,56	13 877 720,39	16 883 890,95
	Restes à réaliser	F	1 656 952,72	0,00	1 656 952,72
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	450 162,60	2 371 784,89	2 821 947,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 451 650,26	3 107 052,25	1 655 401,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 001 487,66	5 478 837,14	4 477 349,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-844 837,28	0,00	-844 837,28
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 846 324,94	5 478 837,14	3 632 512,20

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget général de la Communauté de communes.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202606002_Affectation-résultats_2025-Budget_Général

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	3 107 052,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	-1 451 650,26 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	13 877 720,39 €
Recettes fonctionnement 2025	16 249 505,33 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	2 371 784,94 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	3 107 052,20 €
Solde section de fonctionnement :	5 478 837,14 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	3 006 170,56 €
Recettes investissements 2025	3 456 333,16 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	450 162,60 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	-1 451 650,26 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-1 001 487,66 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	1 656 437,06 €
Sur recettes d'investissement :	812 115,44 €
Solde net des restes à réaliser :	-844 321,62 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-1 001 487,66 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-844 321,62 €
Besoin de financement :	-1 845 809,28 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	1 845 809,28 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	3 633 027,86 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)</i>	
Total affecté :	5 478 837,14 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Général

D202606003_CFU_2025-Budget_Annexe_Jeunesse

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ENFANCE JEUNESSE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 250 487,92	3 980 543,31	8 231 031,23
	Recettes réalisées (1)	B	2 296 468,96	3 877 997,06	6 174 465,92
	Restes à réaliser	C	1 955 033,97	0,00	1 955 033,97
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 296 777,85	3 980 543,31	8 277 321,16
	Dépenses réalisées (1)	E	1 171 656,72	3 780 440,46	4 952 097,18
	Restes à réaliser	F	3 107 559,81	0,00	3 107 559,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 124 812,14	97 556,60	1 222 368,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	46 289,93	0,00	46 289,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	1 171 102,07	97 556,60	1 268 658,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-1 241 725,84	0,00	-1 241 725,84
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	70 623,77	97 556,60	26 932,83

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Jeunesse.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Annie GARRACHON demande ce qu'il y a dans la ligne Divers pour 26 933 euros

Le Directeur précise qu'il s'agit de la subvention d'équilibre qui finance les écritures de provisions pour créances douteuse, conformément aux préconisations de la Dgfp.

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	46 289,93 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	3 780 440,46 €
Recettes fonctionnement 2025	3 877 997,06 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	97 556,60 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	97 556,60 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	1 171 656,72 €
Recettes investissements 2025	2 296 468,86 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	1 124 812,14 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2026) :	46 289,93 €
R001/inv Solde section d'investissement :	1 171 102,07 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	3 107 559,81 €
Sur recettes d'investissement :	1 865 833,97 €
Solde net des restes à réaliser :	-1 241 725,84 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	1 171 102,07 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-1 241 725,84 €
001R/inv Besoin de financement :	-70 623,77 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	70 623,77 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)</i>	
Total affecté :	26 932,83 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Jeunesse

D202606005_CFU_2025-Budget_Annexe_Act culturelles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ACTIVITES CULTURELLES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	177 492,75	812 097,11	989 589,86
	Recettes réalisées (1)	B	128 665,58	793 683,88	922 349,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	201 512,30	812 097,11	1 013 609,41
	Dépenses réalisées (1)	E	187 100,26	728 633,88	915 734,14
	Restes à réaliser	F	9 444,31	0,00	9 444,31
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-58 434,68	65 050,00	6 615,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	24 019,55	0,00	24 019,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-34 415,13	65 050,00	30 634,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-9 444,31	0,00	-9 444,31
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-43 859,44	65 050,00	21 190,56

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Activités culturelles.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

D202606006_Affectation-résultats_2025-Budget_Annexe_Act Culturelles

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	24 019,55 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	728 633,88 €
Recettes fonctionnement 2025	793 683,88 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	65 050,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	65 050,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	187 100,26 €
Recettes investissements 2025	128 665,58 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	-58 434,68 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	24 019,55 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-34 415,13 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	9 444,31 €
Sur recettes d'investissement :	
Solde net des restes à réaliser :	-9 444,31 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-34 415,13 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-9 444,31 €
001D/inv Besoin de financement :	-43 859,44 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	43 859,44 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	21 190,56 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)</i>	
Total affecté :	65 050,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Activités Culturelles

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606007_CFU_2025-Budget_Annexe_Ciné la Viouze

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	154 861,74	172 765,24	327 626,98
	Recettes réalisées (1)	B	89 389,75	149 447,96	238 837,71
	Restes à réaliser	C	59 003,48	0,00	59 003,48
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	138 989,73	173 027,94	312 017,67
	Dépenses réalisées (1)	E	100 225,12	147 639,76	247 864,88
	Restes à réaliser	F	34 367,00	0,00	34 367,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-10 835,37	1 808,20	-9 027,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-15 872,01	262,70	-15 609,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-26 707,38	2 070,90	-24 636,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	24 636,48	0,00	24 636,48
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 070,90	2 070,90	0,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Cinéma La Viouze.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	262,70 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	-15 872,01 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	147 639,76 €
Recettes fonctionnement 2025	149 447,96 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	1 808,20 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	262,70 €
Solde section de fonctionnement :	2 070,90 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	100 225,12 €
Recettes investissements 2025	89 389,75 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2024):	-10 835,37 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	-15 872,01 €
R001/inv Solde section d'investissement :	-26 707,38 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	34 367,00 €
Sur recettes d'investissement :	59 003,48 €
Solde net des restes à réaliser :	24 636,48 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-26 707,38 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	24 636,48 €
Besoin de financement :	-2 070,90 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	2 070,90 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	
Total affecté :	2 070,90 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Cinéma

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606009_CFU_2025-Budget_Annexe_Equip sportifs

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - EQUIPEMENTS SPORTIFS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 366 690,97	1 103 569,56	2 470 260,53
	Recettes réalisées (1)	B	697 353,30	1 073 779,52	1 771 132,82
	Restes à réaliser	C	587 254,97	0,00	587 254,97
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 575 851,72	1 103 569,56	2 679 421,28
	Dépenses réalisées (1)	E	650 138,48	1 058 383,83	1 708 522,31
	Restes à réaliser	F	859 026,23	0,00	859 026,23
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	47 214,82	15 395,69	62 610,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	209 160,75	0,00	209 160,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	256 375,57	15 395,69	271 771,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-271 771,26	0,00	-271 771,26
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-15 395,69	15 395,69	0,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Equipements sportifs.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	209 160,75 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	15 395,69 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	15 395,69 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	47 214,82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	209 160,75 €
DR001/inv Solde section d'investissement :	256 375,57 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	859 026,23 €
Sur recettes d'investissement :	587 254,97 €
Solde net des restes à réaliser :	-271 771,26 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	256 375,57 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-271 771,26 €
001D/Rinv Besoin de financement :	-15 395,69 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	15 395,69 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	
Total affecté :	15 395,69 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Equipements sportifs

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - RESTAURATION COLLECTIVE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 602 753,04	3 306 837,70	4 909 590,74
	Recettes réalisées (1)	B	844 216,26	3 270 336,16	4 114 552,42
	Restes à réaliser	C	733 513,82	0,00	733 513,82
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 644 182,77	3 306 607,01	4 950 789,78
	Dépenses réalisées (1)	E	448 873,68	3 270 105,47	3 718 979,15
	Restes à réaliser	F	1 170 286,13	0,00	1 170 286,13
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	395 342,58	230,69	395 573,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	41 429,73	-230,69	41 199,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédant /déficit	G + H	436 772,31	0,00	436 772,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-436 772,31	0,00	-436 772,31
Résultat cumulé	Excédant /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Restauration collective.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur CANUTO arrive au sein de l'assemblée

D202606012_Affectation-résultats_2025-Budget_Annexe_Resto Collective

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	-230,69 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	41 429,73 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	3 270 105,47 €
Recettes fonctionnement 2025	3 270 336,16 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	230,69 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	-230,69 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	448 873,68 €
Recettes investissements 2025	844 216,26 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	395 342,58 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	41 429,73 €
D001/inv Solde section d'investissement :	436 772,31 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	1 170 286,13 €
Sur recettes d'investissement :	733 513,82 €
Solde net des restes à réaliser :	-436 772,31 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	436 772,31 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-436 772,31 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	
Total affecté :	0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Restauration collective

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606013_CFU_2025-Budget_Annexe_Aize ZAC 1

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - AIZE ZAC 1 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 147 043,36	1 162 225,39	2 309 268,75
	Recettes réalisées (1)	B	1 027 168,43	1 133 818,18	2 160 986,61
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 008 144,18	1 283 545,02	2 291 689,20
	Dépenses réalisées (1)	E	923 699,35	1 133 818,18	2 057 517,53
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	103 469,08	0,00	103 469,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-138 899,18	121 319,63	-17 579,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-35 430,10	121 319,63	85 889,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-35 430,10	121 319,63	85 889,53

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Aize ZAC 1.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	121 319,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	-138 899,18 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	1 133 818,18 €
Recettes fonctionnement 2025	1 133 818,18 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	121 319,63 €
Solde section de fonctionnement :	121 319,63 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	923 699,35 €
Recettes investissements 2025	1 027 168,43 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	103 469,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	-138 899,18 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-35 430,10 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-35 430,10 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-35 430,10 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : (à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	121 319,63 €
Total affecté :	121 319,63 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Aize ZAC 1

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - BATI LOCATIF INDUSTRIEL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	39 867,00	79 201,11	119 068,11
	Recettes réalisées (1)	B	39 867,00	39 913,28	79 780,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	184 106,92	41 743,13	225 850,05
	Dépenses réalisées (1)	E	49 893,83	40 545,00	90 438,83
	Restes à réaliser	F	2 440,00	0,00	2 440,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-10 026,83	-631,72	-10 658,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	144 239,92	-37 457,98	106 781,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	134 213,09	-38 089,70	96 123,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 440,00	0,00	-2 440,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	131 773,09	-38 089,70	93 683,39

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Bati locatif industriel.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	-37 457,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	144 239,92 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	40 545,00 €
Recettes fonctionnement 2025	39 913,28 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-631,72 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	-37 457,98 €
Solde section de fonctionnement :	-38 089,70 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	49 893,83 €
Recettes investissements 2025	39 867,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	-10 026,83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	144 239,92 €
R001/inv Solde section d'investissement :	134 213,09 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	2 440,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	-2 440,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	134 213,09 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-2 440,00 €
Besoin de financement :	Pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	-38 089,70 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)</i>	
Total affecté :	-38 089,70 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Immobilier Entreprises

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606017_CFU_2025-Budget_Annexe_PAV

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SMOULE ET MORGE - PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 506 405,36	847 363,48	2 353 768,84
	Recettes réalisées (1)	B	792 149,08	805 713,48	1 597 862,56
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonomie budgétaire totale	D	842 256,28	1 549 863,65	2 392 119,93
	Dépenses réalisées (1)	E	800 606,28	805 713,48	1 606 319,76
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-8 457,20	0,00	-8 457,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-664 149,08	702 500,17	38 351,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-672 606,28	702 500,17	29 893,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-672 606,28	702 500,17	29 893,89

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	702 500,17 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	-664 149,08 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	805 713,48 €
Recettes fonctionnement 2025	805 713,48 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	702 500,17 €
Solde section de fonctionnement :	702 500,17 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	800 606,28 €
Recettes investissements 2025	792 149,08 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	-8 457,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	-664 149,08 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-672 606,28 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-672 606,28 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-672 606,28 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : **702 500,17 €**
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe PAV

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - PHOTOVOLTAÏQUE - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 323,57	4 184,97	24 508,54
	Recettes réalisées (1)	B	17 230,31	1 105,90	18 336,21
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	37 194,06	4 184,97	41 379,03
	Dépenses réalisées (1)	E	16 043,88	1 531,60	17 575,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 186,43	-425,70	760,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	16 870,49	0,00	16 870,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	18 056,92	-425,70	17 631,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	18 056,92	-425,70	17 631,22

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Régie Photovoltaïque.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025): 16 870,49 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025 1 531,60 €

Recettes fonctionnement 2025 1 105,90 €

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : -425,70 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) : 0,00 €

Solde section de fonctionnement : **-425,70 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025 16 043,88 €

Recettes investissements 2025 17 230,31 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025): 1 186,43 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) : 16 870,49 €

R001/inv Solde section d'investissement : **18 056,92 €**

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement : 1 733,33 €

Sur recettes d'investissement : 2 075,91 €

Solde net des restes à réaliser : **342,58 €**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé : 18 056,92 €

Rappel du solde net des restes à réaliser : 342,58 €

Besoin de financement : **Pas besoin de financement**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe Photovoltaïque

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606021_CFU_2025-Budget_Annexe_ZA St Pardoux

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZONE D'ACTIVITES ST PARDoux - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	87 009,26	43 504,63	130 513,89
	Recettes réalisées (1)	B	43 504,63	43 504,63	87 009,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	43 504,63	43 504,63	87 009,26
	Dépenses réalisées (1)	E	43 504,63	43 504,63	87 009,26
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-43 504,63	0,00	-43 504,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-43 504,63	0,00	-43 504,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-43 504,63	0,00	-43 504,63

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025): -43 504,63 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025 43 504,63 €

Recettes fonctionnement 2025 43 504,63 €

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 0,00 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) : 0,00 €

Solde section de fonctionnement : **0,00 €****Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Dépenses investissements 2025 43 504,63 €

Recettes investissements 2025 43 504,63 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2022): 0,00 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) : -43 504,63 €

R001/inv Solde section d'investissement : **-43 504,63 €****Restes à réaliser au 31 décembre 2025**

Sur dépenses d'investissement : 0,00 €

Sur recettes d'investissement : 0,00 €

Solde net des restes à réaliser : **0,00 €****Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Rappel du solde d'exécution cumulé : -43 504,63 €

Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement : **-43 504,63 €**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe de la ZA de St PARDOUX

*Nombre de suffrages exprimés : 45**Pour : 45**Contre : 0**Abstention : 0*

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZONE D ACTIVITES LA VARENNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 352 732,92	2 895 904,81	5 248 637,73
	Recettes réalisées (1)	B	1 549 386,81	1 928 520,99	3 477 907,80
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 795 129,45	2 923 190,34	4 718 319,79
	Dépenses réalisées (1)	E	1 007 351,96	1 583 748,50	2 591 100,46
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	542 034,85	344 772,49	886 807,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-557 603,47	27 285,53	-530 317,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent (déficit)	G + H	-15 568,62	372 058,02	356 489,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent (déficit)	G + H + I	-15 568,62	372 058,02	356 489,40

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Zones d'Activités La varenne

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	27 285,53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	-557 603,47 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	1 583 748,50 €
Recettes fonctionnement 2025	1 928 520,99 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	344 772,49 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	27 285,53 €
Solde section de fonctionnement :	372 058,02 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	1 007 351,96 €
Recettes investissements 2025	1 549 386,81 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2022):	542 034,85 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	-557 603,47 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-15 568,62 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-15 568,62 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	-15 568,62 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)	372 058,02 €
Total affecté :	372 058,02 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe de la ZA de la Varenne

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZI ANCIZES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	42 806,93	60 049,93	102 856,86
	Recettes réalisées (1)	B	42 806,93	42 806,93	85 613,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	42 806,93	60 049,93	102 856,86
	Dépenses réalisées (1)	E	42 806,93	42 806,93	85 613,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe ZI des Ancizes.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025):	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	42 806,93 €
Recettes fonctionnement 2025	42 806,93 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	42 806,93 €
Recettes investissements 2025	42 806,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	0,00 €
R001/inv Solde section d'investissement :	0,00 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe de la ZI Ancizes

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte financier unique, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Est nommé Président pour le vote du compte financier unique : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - REDEVANCE ORDURES MENAGERES - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes :	Prévision budgétaire totale	A	0,00	737 174,73	737 174,73
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	730 761,37	730 761,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	742 920,82	742 920,82
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	736 313,35	736 313,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-5 551,98	-5 551,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	5 746,09	5 746,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent Idéficit	G + H	0,00	194,11	194,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent Idéficit	G + H + I	0,00	194,11	194,11

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Redevance des Ordures Ménagères.

Nombre de suffrages exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	5 746,09 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2025	736 313,35 €
Recettes fonctionnement 2025	730 761,37 €
Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-5 551,98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) :	5 746,09 €
Solde section de fonctionnement :	194,11 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Dépenses investissements 2025	0,00 €
Recettes investissements 2025	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) :	0,00 €
D001/inv Solde section d'investissement :	0,00 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : **194,11 €**
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats du Budget Annexe REOM

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ratio d'analyse et de gestion financière

En complément de la présentation des CFU et des affectations de résultats, le Président présente quelques éléments d'analyse financière.

Epargne nette 2025

En 2025, l'épargne nette s'établit à 12,45 % des recettes réelles de fonctionnement, soit une épargne nette 2 023 011 €. Cette somme correspond à la marge de manœuvre dont dispose la collectivité après couverture des dépenses de fonctionnement et remboursement des emprunts.

Elle permet :

- de financer de nouveaux projets sans recourir à l'emprunt,
- d'envisager de nouveaux emprunts.
- d'alimenter le fond de roulement (les réserves)

Avec une épargne nette 2025 supérieure à 2 millions d'euros, la collectivité se situe au-dessus du seuil de 10 % recommandé par la DGFIP.

Toutefois, le Président rappelle que l'exercice 2025 a bénéficié de recettes exceptionnelles qui ne se répèteront pas chaque année. Si l'on corrige l'épargne nette de ces événements exceptionnels, l'épargne nette s'élève à 1 205 000 €, soit un taux d'épargne nette de 8 %

Cette épargne nette corrigée se rapproche de la capacité d'autofinancement structurelle sur le long terme de la communauté de communes.

Fond de roulement

Le fonds de roulement, constitue la réserve financière accumulée au fil des années, celui-ci atteint désormais plus de 3,6 millions d'euros, en forte progression depuis 2020. Le Président rappelle qu'il représente un élément essentiel de sécurité financière pour la collectivité.

Dans le cadre du budget 2026, les principes suivants ont été actés pour l'utilisation de ce fond de roulement:

- S'assurer un fond de roulement d'exploitation minimum de 400 K€
- Transférer aux élus du mandat 2026-2032 une enveloppe d'épargne de 1 063 K€ pour financer les nouveaux projets du prochain projet de territoire
- Flécher une partie de l'épargne de réserve vers le financement des projets d'investissement du précédent projet de territoire qui n'ont pu aboutir (réhabilitation de la gare des Ancizes-Comps/ STG, pôle enfance jeunesse intercommunal à STG, Gymnase intercommunal à Combronde : 692 898 €
- Evolution du régime indemnitaire des agents pour 183 865 € : un travail sera engagé au cours du second semestre 2026 par la Directrice des ressources humaines, en concertation avec les représentants du personnel, afin d'étudier la redistribution d'une partie de ces ressources aux agents au travers du régime indemnitaire.

Endettement :

Le Président présente ensuite, la capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette en y consacrant **toute** son épargne brute. C'est un ratio qui permet de mesurer la solidité financière de la collectivité.

Plus cet indicateur est faible, plus la situation financière est considérée comme saine et maîtrisée.

Pour CSM la capacité de désendettement est de 2,5 ans soit en dessous du plafond recommandé de 10 ans, et en dessous du ratio constaté sur l'ensemble des EPCI

Enfin, il présente l'annuité de la dette, qui correspondant au montant remboursé chaque année s'élève à 440 679 € en 2025 et à 467 000 € en 2026. Rapportée au nombre d'habitants, elle représente 23,50 € par habitant en 2026, soit un niveau inférieur à la préconisation de 32 € par habitant.

En conclusion, le Président estime que la collectivité se trouve dans une situation financière saine, malgré les difficultés rencontrées par les EHPAD. Il souligne néanmoins la nécessité de rester vigilant face à la

diminution des subventions, à la baisse des compensations et la baisse des dotations. Dans ce contexte, une gestion rigoureuse ainsi qu'une stratégie budgétaire partagée restent indispensables.

D202606029 Adhésions et cotisations 2026

Le montant des adhésions et cotisations aux différents organismes a été voté par la délibération numéro D202602029 en date du 19 février 2026.

A cette date, la collectivité n'avait pas pu recueillir les montants exacts pour chaque organisme.

Il est donc nécessaire de délibérer de manière formelle afin d'ajuster le montant des cotisations suivantes :

Budget Général :

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX DELIBERATION DU 19/02/2026	NOUVEAU MONTANT MAX
ADCF Intercommunalités de France	2 235,00 €	2 237,40 €
655681 Cotisations aux organismes de regroupement		
SMADC Contribution générale	83 050,00 €	83 194,54 €
SMADC Cotisation informatique	12 042,00 €	12 543,30 €
Office de tourisme intercommunautaire	92 604,00 €	95 030,50 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajustement et le versement des cotisations 2026 selon la liste présentée ci-dessus et dans la limite des montants maximums mentionnés
- AUTORISE M le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606030 DM1 Budget général

La décision modificative a pour objet :

- L'intégration des résultats de clôture du budget Photovoltaïque au 31/12/2025 au sein du budget principal
- Le changement d'imputation comptable pour l'assurance du personnel

Intégration des résultats de clôture du budget annexe "Régie Photovoltaïque"

- Résultat de clôture en fonctionnement : - 425,70 €
- Résultat de clôture en investissement : + 18 056,92 €
- Intégration des "restes à réaliser" :
 - Reste à réaliser dépense : 1 733,33 € (contrôle technique pour les installations photovoltaïques en toiture)

- Reste à réaliser recettes : 2 075,91 : le reliquat de la subvention DSIL 2020 pour 2 075,91 €
- Prévvision des crédits budgétaires pour les amortissements en cours :
 - Dotation aux amortissements = 1 546,17 € aux comptes 6811 et 281351
 - Reprises sur subventions = 1105,90 € aux comptes 777 et 1391X

Modification d'imputation comptable de l'assurance du personnel

Suite à une modification d'imputation dans la M57, la « cotisation pour l'assurance du personnel » imputée au compte 6455 doit être imputée au compte 6168 « autres primes d'assurance », il convient de transférer les crédits d'un compte l'autre.

La décision modificative se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	425.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	425.70 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-020 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	865.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168-020 : Autres primes d'assurance	0.00 €	67 252.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	865.97 €	67 252.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	67 252.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	67 252.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	1 546.17 €	0.00 €	0.00 €
R- 777-020 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résuit	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 105.90 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 546.17 €	0.00 €	1 105.90 €
Total FONCTIONNEMENT	68 117.97 €	69 223.87 €	0.00 €	1 105.90 €
INVESTISSEMENT				
R- 001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 056.92 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 056.92 €
D-13911-020 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	855.90 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-020 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 281351-020 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 546.17 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 105.90 €	0.00 €	1 546.17 €
R- 1311-1007-71 : PHOTOVOLTAIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 075.91 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 075.91 €
D-21351-1007-71 : PHOTOVOLTAIQUE	0.00 €	1 733.33 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	18 839.77 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 573.10 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	21 679.00 €	0.00 €	21 679.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget principal

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606031 DM1 Act culturelles

Suite à une modification d'imputation dans la M57, la « cotisation pour l'assurance du personnel » précédemment imputée au compte 6455 doit être imputée au compte 6168 « autres primes d'assurance », il convient d'ajuster les crédits entre ces 2 comptes. La décision modificative se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6168-313 : Autres primes d'assurance	0.00 €	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168-316 : Autres primes d'assurance	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168-317 : Autres primes d'assurance	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	16 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-313 : Cotisations pour assurance du personnel	9 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-316 : Cotisations pour assurance du personnel	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-317 : Cotisations pour assurance du personnel	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	16 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 700.00 €	16 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		16 700.00 €		0.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget annexe "activités culturelles"

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606032 DM1 Cinéma

Suite à une modification d'imputation dans la M57, la « cotisation pour l'assurance du personnel » précédemment imputée au compte 6455 doit désormais être imputée au compte 6168 « autres primes d'assurance », il convient d'ajuster les crédits entre ces 2 comptes.

La décision modificative se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6168-317 : Autres primes d'assurance	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-317 : Cotisations pour assurance du personnel	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	600.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget annexe Cinéma

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606033 DM1 Enfance Jeunesse

Suite à une modification d'imputation dans la M57, la « cotisation pour l'assurance du personnel » imputée précédemment au compte 6455 doit désormais être imputée au compte 6168 « autres primes d'assurance », il convient d'ajuster les crédits entre ces 2 comptes.

La décision modificative se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6168-331 : Autres primes d'assurance	0.00 €	57 560.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168-4221 : Autres primes d'assurance	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168-4228 : Autres primes d'assurance	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	68 460.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-331 : Cotisations pour assurance du personnel	57 560.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-4221 : Cotisations pour assurance du personnel	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-4228 : Cotisations pour assurance du personnel	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	68 460.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	68 460.00 €	68 460.00 €	0.00 €	0.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget annexe Enfance Jeunesse

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606034 DM1 Restauration collective

La présente décision modificative a pour objet

- D'augmenter les crédits à l'article 673 "annulation de titres sur exercices antérieurs"
- De procéder au changement de compte de l'imputation du cout de l'assurance statutaire : suite à une modification d'imputation dans la M57, la « cotisation pour l'assurance du personnel » imputée au compte 6455 doit désormais être imputée au compte 6168 « autres primes d'assurance », il convient d'ajuster les crédits entre ces 2 comptes.

La décision modificative se présente ainsi

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-281 : Contrats de prestations de services	210.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168-281 : Autres primes d'assurance	0.00 €	39 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	210.00 €	39 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-281 : Cotisations pour assurance du personnel	39 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	39 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-281 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	210.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	210.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 110.00 €	40 110.00 €	0.00 €	0.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget Restauration collective

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606035 DM1 Equipements sportifs

La présente décision modificative a pour objet de prendre en compte deux modifications d'imputation comptables demandées par le SGC de Riom :

- une modification d'imputation dans la M57, la « cotisation pour l'assurance du personnel » précédemment imputée au compte 6455 doit désormais être imputée au compte 6168 « autres primes d'assurance », il convient d'ajuster les crédits entre ces 2 comptes.
- Modification de l'imputation des droits d'auteur pour la diffusion de musique qui étaient imputés au compte « Autres impôts et taxes » 6378 et qui doivent désormais être imputés à « Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés » à l'article 65818.

La décision modificative se présente ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6168-321 : Autres primes d'assurance	0.00 €	17 643.19 €	0.00 €	0.00 €
D-617-323 : Etudes et recherches	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €	17 643.19 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-321 : Cotisations pour assurance du personnel	2 143.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-323 : Cotisations pour assurance du personnel	15 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	17 643.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85818-323 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 143.19 €	18 143.19 €	0.00 €	0.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget annexe Equipements sportifs

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606036 Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de Combrailles Durables

Combrailles Durables est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2009, qui a pour vocation de produire des énergies renouvelables tout en permettant l'appropriation des sujets énergétiques par les citoyens. La première centrale photovoltaïque de Combrailles Durables a vu le jour sur le toit de l'école de Loubeyrat durant l'été 2010.

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge est partie prenante au projet grâce à son entrée au capital de la SCIC, via une prise de parts validée par délibération du conseil communautaire n°D202407018 en date du 11 Juillet 2024. Aujourd'hui, Combrailles Durables continue son développement et ses activités de sensibilisation avec de nouvelles installations et actions sur le territoire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNER Grégory BONNET comme représentant de la communauté de communes à l'assemblée générale de la société.

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606037 Désignation d'un représentant au sein de l'entente Sioule Andelot

L'entente Sioule-Andelot est une entente administrative sans budget autonome ni personnel. Elle a été créée en 2022 entre les collectivités signataire du Contrat Territorial Sioule-Andelot pour en organiser la gestion et la coordination.

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge est membre de l'entente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNER Amélie PEREZ comme représentante de la communauté de communes au sein de l'entente Sioule-Andelot.

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606038 Création d'un SIRET pour la cuisine intercommunale située à Blot L'Eglise

En vertu de la réglementation, toute implantation géographique des services des organismes publics, distincte du siège doit faire l'objet d'une immatriculation auprès de l'INSEE en tant qu'établissement secondaire.

Ces numéros d'immatriculation seront utilisés comme identifiants dans le cadre de la gestion de la base de données par l'administration notamment pour la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations, anciennement DSV), pour les demandes d'agrément sanitaires.

L'INSEE peut immatriculer chaque établissement secondaire d'une collectivité disposant d'une adresse différente de celle du site principal en lui octroyant un numéro de SIRET propre, quand bien même les activités qu'il héberge ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DEMANDE l'immatriculation de l'établissement suivant

Nom de l'établissement	Adresse
Cuisine intercommunale CSM (site de Blot L'Eglise	Route de Manzat - 63440 Blot l'Eglise

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Monsieur BOULEAU, qui pense que l'adresse de la nouvelle cuisine est plutôt « Route de Manzat » et précise que Chemin Vert est de l'autre côté de la salle des Fêtes.

Le Président fait un point d'avancement sur les travaux et indique que ceux-ci progressent dans de très bonnes conditions. L'achèvement des travaux est prévu pour le 26 juin. Une phase de nettoyage des locaux, estimée à une semaine, sera ensuite réalisée afin de permettre le démarrage de la production des repas à compter du 13 juillet.

Cette première période d'activité sera consacrée à la préparation des repas destinés au centre de loisirs de la Passerelle, soit une trentaine de repas par jour. Dès la semaine suivante, la production pourra être portée à environ 200 repas / jour pour les centres de loisirs, permettant ainsi une montée en charge progressive et un site pleinement opérationnel au 01 septembre. À cette date, la structure assurera la restauration des élèves des écoles de Saint-Angel, Vitrac, Saint-Pardoux, Pouzol, Blot et Charbonnières-les-Vieilles.

Concernant l'approvisionnement, il a été décidé de s'appuyer sur le modèle mis en œuvre sur le site de la cuisine de Loubeyrat, où 85 % des produits utilisés sont bio pour une production de 320 repas.

Avec la mise en service de la cuisine de Blot, l'ensemble des repas destinés aux enfants sera désormais produit au sein d'unités de production CSM. Seule l'école de Manzat continuera à bénéficier des repas préparés par la cuisine du collège. Dans ce nouveau contexte, il ne sera plus nécessaire de recourir à des traiteurs ou à des prestataires extérieurs pour assurer la restauration scolaire.

Le Président tient toutefois à remercier la Ville de Riom pour le soutien apporté il y a deux ans, pour les fournitures des repas scolaires, contribution qui a permis d'assurer la continuité du service dans de bonnes conditions.

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire 2020-2026, Combrailles, Sioule et Morge a souhaité mettre en place une politique touristique ambitieuse, incluant notamment l'aménagement de sites d'intérêt communautaire, parmi lesquels figure le Gour de Tazenat, situé sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

Dans le but de donner une suite aux investissements réalisés sur le gour et d'avoir une gestion concertée du site, la Communauté de commune est engagée dans la mise en œuvre d'un Plan de Gestion depuis 2014. Ce document prévoit notamment des travaux d'aménagement à réaliser pour l'entretien et l'accueil du public.

Afin d'améliorer les conditions d'usage et la pérennité des aménagements existants, des travaux d'entretien et de reprise des espaces publics apparaissent nécessaires au niveau du parking Nord du Gour de Tazenat.

Travaux

Lors des épisodes pluvieux, les eaux de ruissellement provenant de la chaussée s'écoulent de manière non maîtrisée vers l'accès au parking, provoquant des ravinements, des stagnations d'eau et une dégradation progressive des surfaces circulées. Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif de canalisation des eaux pluviales. Grâce à la pose de bordures, il est possible d'assurer une évacuation correcte des écoulements et de limiter les phénomènes d'érosion.

Par ailleurs, une partie du parking présente des affaissements et des irrégularités de surface rendant le stationnement et la circulation difficiles. Un reprofilage de cette zone en graves non traités (GNT) permettra de rétablir des pentes cohérentes, d'améliorer le confort d'usage et de renforcer la stabilité du revêtement. Les travaux consistent au terrassement de la zone, la mise en place de graves concassées, l'installation de bordures et de regards avaloir pour la gestion des eaux pluviales.

Enfin, les cheminements piétons situés entre le parking Nord et Sud montrent des signes d'usure importants avec des zones dégradées et dangereuses pour les piétons. La rénovation de ces circulations en sablé renforcé permettra d'assurer un cheminement plus qualitatif, perméable et sécurisé pour les usagers tout en conservant une intégration paysagère adaptée au site. Les travaux consistent à la réalisation d'un revêtement en sable stabilisé.

Ces interventions contribueront à améliorer durablement la sécurité, l'accessibilité et la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du secteur concerné.

Les travaux seront réalisés dans le cadre du marché à bon de commande de travaux voirie par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 37 840.72€ HT soit 45 408.87€ TTC



Parking Nord du Gour de Tazenat et reprise des trottoirs



Reprise du trottoir entre le parking Nord et le parking Sud

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer d'un bon de commande au titre du marché de travaux voirie pour un montant de 37 840.72€ HT

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606040 Travaux de mise en valeur du Château Rocher - mission supplémentaire de maîtrise d'œuvre phase 1

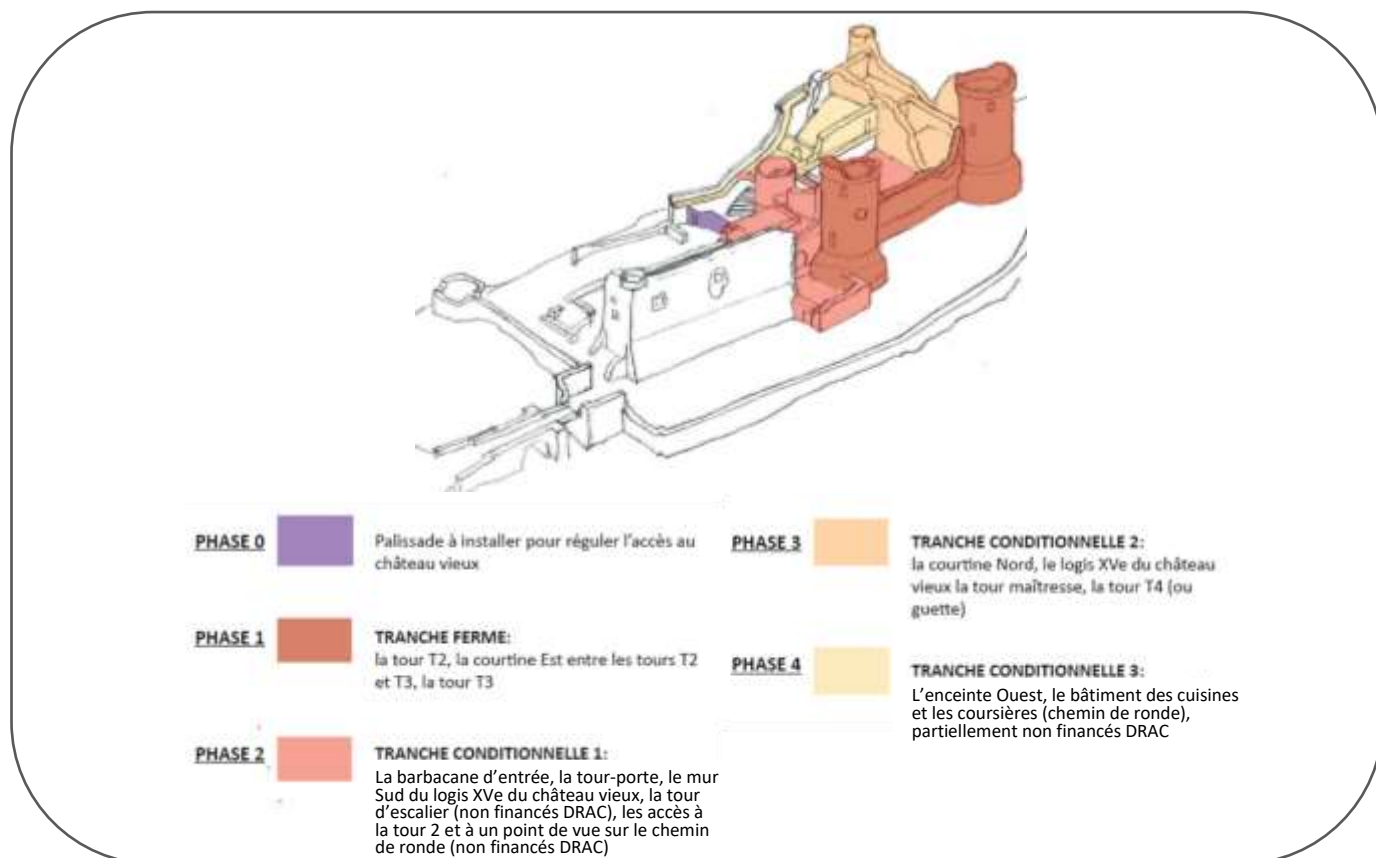
Lors de la définition du projet de territoire 2020-2026, Combrailles, Sioule et Morge a souhaité poursuivre la mise en sécurité et la mise en valeur du site de Château Rocher, situé sur la commune de Saint-Remy-de-blot. Les premiers travaux réalisés, inaugurés en 2018 avaient, permis le confortement de la façade est du logis sud, la création d'une exposition temporaire et la réouverture partielle du site.

En mai 2023, Christian Laporte, architecte du patrimoine, maître d'œuvre de ce projet, a alors conçu un nouveau programme de phasage des travaux, priorisant les éléments patrimoniaux finançables par la Direction Régional des Affaires Culturelles. Les éléments qualifiés de « reconstitutions évoquant les éléments architecturaux disparus » (dispositifs scénographiques, matérialisés en bois durable, tels que chemins de ronde, tour-escalier à vis, etc) ne sont plus pris en charge par la DRAC, alors qu'ils l'avaient été lors de la première tranche de travaux livrée en 2018 (passerelle d'accès au site).

Ce phasage a donc été réalisé en vue de pallier à l'urgence du confortement des ruines, avec une tranche ferme et trois tranches conditionnelles :

- La Phase 1 – Tranche Ferme : la tour T2, la courtine Est entre les tours T2 et T3, la tour T3 souffrent de réels problèmes structurels
- La Phase 2 – Tranche Conditionnelle 1 : la barbacane d'entrée, la tour-porte, le mur Sud du logis XVe du château vieux, la tour d'escalier, les accès à la tour 2 et à un point de vue sur le chemin de ronde
- La Phase 3 – Tranche Conditionnelle 2 : la courtine Nord, le logis XVe du château vieux la tour maîtresse, la tour T4 (ou guette)
- La Phase 4 – Tranche Conditionnelle 3 : l'enceinte Ouest, le bâtiment des cuisines et les coursiers

Une Demande d'Autorisation de Travaux (DAT) a dès lors été déposée au printemps 2024, puis validée en décembre de la même année.



Les travaux de la Phase 1 – Tranche Ferme

La Phase 1 – Tranche ferme : représente un montant total de **513 788,90 € HT** dont :

- 455 486,61 € HT de travaux
- 40 082,82 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre
- 18 219,57 € HT de CT, SPS

Le détail des travaux est le suivant :

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1.	PHASE 1 – TOURS 1 ET 2 ET COURTINE EST		
	MONTANT DES TRAVAUX HT/TTC	455 486,61	546 583,94
	. INSTALLATIONS GÉNÉRALES - PROTECTIONS- ÉCHAFAUDAGES	93 425,73	
	. TOUR 1	134 476,80	
	. TOUR 2	132 686,25	
	. FAÇADE EST	64 608,00	
	. TRAVAUX DIVERS - GRAVOIS GÉNÉRAUX	8 600,00	
	. ALÉAS ET IMPRÉVUS 5%	21 689,84	
2.	MONTANT DES HONORAIRES HT/TTC : MOE, SPS et BC	58 302,29	69 962,74
1	ARCHITECTE 40.082,82 € HT		
	. APD-DAT 12%		
	. PRO-DCE 18%	8 198,76	
	. ACT 5%	2 277,43	
	. EXE 10%	4 554,87	
	. DET 40%	18 219,46	
	. OPC 5%	2 277,43	
	. AOR 10%	4 554,87	
2	COORDONNATEUR SPS (estimation 0,01%)	4 554,87	
3	BUREAU DE CONTRÔLE (estimation 0,03%)	13 664,60	
	Coût d'opération PHASE 1 - TOURS 1 ET 2 ET COURTINE EST	513 788,90	616 546,68

Le financement du projet

Dans le cadre du projet de territoire 2020-2026, il était convenu que les projets de développement touristique devaient bénéficier du niveau maximal de financements publics pour être réalisés.

La recherche de financements pour ce projet a permis d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant	%
Maitrise d'œuvre	40 082,82 €	ETAT - DRAC	205 515,56 €	40,00%
Travaux	455 486,61 €	AUVERGNE - MH	102 757,78 €	20,00%
CSPSP/CT	18 219,47 €	DEPARTEMENT - MH	102 757,78 €	20,00%
		Fondation du Patrimoine - Mission Bern	74 400,27 €	14,48%
		Autofinancement	28 357,51 €	5,52%
Total dépenses	513 788,90 €	Total recettes	513 788,90 €	100%

En janvier 2026, la Communauté de communes a ainsi déposé une première demande de subvention auprès de la DRAC, malheureusement non retenue, le projet ayant été considéré comme insuffisamment abouti au stade d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Afin de permettre l'instruction du dossier en commission d'attribution, la DRAC demande notamment la production d'un avis d'appel public à la concurrence, et exige le rapport complet d'analyse des offres.

Il est donc nécessaire d'engager la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), et de lancer une consultation des entreprises, afin de constituer un nouveau dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Ce dossier sera également transmis au Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63) ainsi qu'à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaires du cofinancement des projets soutenus par la DRAC.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à missionner le cabinet CLAP-Christian Laporte, architecte du patrimoine, jusqu'à la phase ACT, soit un engagement financier supplémentaire de 10 476,19 € HT sur la mission de maîtrise d'œuvre
- AUTORISE le Président à engager la consultation des entreprises
- APPROUVE le plan de financement
- AUTORISE le Président à signer les demandes de subventions des différents partenaires

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D202606041 Convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public par la société Lightsource BP à Saint Quintin sur Sioule

Par délibération en date du 26 février 2026, le conseil communautaire a rendu à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de développement d'une centrale agrivoltaïque sur la commune de Saint-Quentin-sur-Sioule par la société Lightsource BP.

Le projet de cette centrale, dont le développement a été assuré en partenariat avec les agriculteurs, se situe sur des parcelles privées d'une surface totale d'environ 47 ha.

Compte-tenu des contraintes techniques de développement, le porteur de projet sollicite la communauté de Communes afin de :

- Pouvoir accéder aux parcelles depuis la voie publique et d'utiliser à ce titre les voies communales n°41 et n°42 « rue des combes fougères » pour le passage de piétons et de véhicules ;
- Pouvoir réaliser le passage de câbles souterrains jusqu'au point de livraison qui sera proposé par RTE/ENEDIS en tréfonds de la voie communale.

La convention n'est pas constitutive de droits réels et a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Lightsource BP est autorisée, sous le régime des occupations du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les voies communales et les tréfonds. Les conditions détaillées sont décrites dans la convention en annexe. Les conditions principales sont les suivantes :

- La convention est conclue pour une durée de 40 années, extensible jusqu'à 50 années maximum
- Un état des lieux sera réalisé à la prise de possession, et la voie communale et les tréfonds seront rendus avec remise en état dans leur état primitif. Si des travaux d'amélioration ont été réalisés par Lightsource BP durant le projet, ceux-ci ne feront l'objet d'aucune indemnisation
- L'occupation fera l'objet d'une redevance domaniale d'occupation de 1000 EUR/an (avec formule de révision annuelle basée sur des index liés à l'inflation).

Compte-tenu de l'intérêt du projet de développement de la production d'énergie renouvelable, et sur la base de cette proposition de convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec la société Lightsource BP
- AUTORISE le Président à signer la convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec la société Lightsource BP

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Monsieur KNIPPING qui explique que la surface de 47 hectares est l'emprise du projet, la surface de panneaux a diminué de moitié, elle est de 10 hectares.

D202606042 Lieu du Prochain conseil communautaire

L'article L.5211-11 du CGCT dispose que "l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

S'il est possible de modifier le lieu de réunion (lieu différent de son siège), il appartient néanmoins au conseil communautaire de délibérer préalablement et expressément en ce sens.

Le siège n'étant pas en mesure d'accueillir le conseil communautaire (surface insuffisante pour accueillir les conseillers communautaires et le public), il est proposé que la prochaine réunion du conseil communautaire du 11 juin puisse avoir lieu à La Passerelle

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le prochain conseil communautaire d'avoir lieu à La Passerelle

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Le président précise qu'à partir de 18h15, les conseillers communautaires peuvent venir visiter le site de la Passerelle

QUESTIONS DIVERSES

Liste des délibérations du Jeudi 11 Juin 2026

FINANCES –PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CFU	3
D202606001_CFU_2025-BUDGET_GENERAL	33
D202606002_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_GENERAL	34
D202606003_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_JEUNESSE.....	35
D202606004_AFFECTATION-RESULTATS_2025 BUDGET_ANNEXE_JEUNESSE.....	36
D202606005_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_ACT CULTURELLES.....	37
D202606006_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_ACT CULTURELLES	38
D202606007_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_CINE LA VIOUZE	39
D202606008_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_CINE LA VIOUZE	40
D202606009_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_EQUIP SPORTIFS	41
D202606010_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_EQUIP SPORTIFS	42
D202606011_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_RESTO COLLECTIVE	43
D202606012_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_RESTO COLLECTIVE	44
D202606013_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_AIZE ZAC 1	45
D202606014_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_AIZE ZAC1	46
D202606015_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_IMMO_ENTREPRISE	47
D202606016_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_IMMO ENTREPRISES.....	48
D202606017_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_PAV	49
D202606018_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_PAV	50
D202606019_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_PHOTOVOLTAÏQUE	51
D202606020_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_PHOTOVOLTAIQUE.....	52
D202606021_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_ZA ST PARDOUX.....	53
D202606022_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_ZA ST PARDOUX	54
D202606023_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_ZA INTERCOMMUNALES	55
D202606024_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_ZAC VARENNE	56
D202606025_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_ZI ANCIZES	57
D202606026_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_ZI ANCIZES.....	58
D202606027_CFU_2025-BUDGET_ANNEXE_REOM	59
D202606028_AFFECTATION-RESULTATS_2025-BUDGET_ANNEXE_REOM	60
RATIO D'ANALYSE ET DE GESTION FINANCIERE	61
D202606029 ADHESIONS ET COTISATIONS 2026	62
D202606030 DM1 BUDGET GENERAL	62
D202606031 DM1 ACT CULTURELLES	64
D202606032 DM1 CINEMA.....	64
D202606033 DM1 ENFANCE JEUNESSE.....	65
D202606034 DM1 RESTAURATION COLLECTIVE	66

D202606035 DM1 EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	66
D202606036 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE COMBRILLES DURABLES	67
D202606037 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ENTENTE SIOULE ANDELOT.....	67
D202606038 CREATION D'UN SIRET POUR LA CUISINE INTERCOMMUNALE SITUÉE A BLOT L'EGLISE.....	68
D202606039 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VOIRIE – PARKING NORD ET TROTTOIRS DU GOUR DE TAZENAT....	69
D202606040 TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU CHATEAU ROCHER - MISSION SUPPLEMENTAIRE DE MAITRISE D'ŒUVRE PHASE 1	72
D202606041 CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIETE LIGHTSOURCE BP A SAINT QUINTIN SUR SIOULE.....	74
D202606042 LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE	75

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Jeudi 11 Juin 2026

Le Président,
M. GUILLOT Sébastien

Le Secrétaire de séance,
MME. CHAMPOUX Nathalie

Les membres du conseil communautaire :

Alexis ROSSIGNOL LES ANCIZES COMPS	Alain FRADIER YSSAC LA TOURETTE Représenté par M Arnaud FOURNET FAYARD	Amélie PEREZ CHATEAUNEUF LES BAINS	ANDRE BROMONT LISSEUIL
Annie GARRACHON LES ANCIZES COMPS	Antoine MORIN DAVAYAT Représenté par M Christophe CONDAT	Bernard BOULEAU BLOT L EGLISE	Caroline HUGUET SAINT HILAIRE LA CROIX
Claire BONNARD- MAZZOLINI LOUBEYRAT	Delphine PERRET COMBRONDE	Denis GEORGES BEAUREGARD VENDON	Didier AUBRY COMBRONDE
Didier MANUBY LES ANCIZES COMPS	Dominique DERIGON VITRAC	Franck BALY SAINT GEORGES DE MONS	François ROGUET SAINT REMY DE BLOT

